

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29712**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Musicien indépendant des musiques actuelles

Nouvel intitulé : Musicien des musiques actuelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Centre de formation professionnelle de la musique - CFPM | Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le musicien des musiques actuelles interprète des morceaux de musiques actuelles seul ou avec un groupe de musiciens. Il est formé aux techniques de composition disposant d'une connaissance des répertoires de musique en générale et des musiques actuelles en particulier. Passionné par son art, il peut également se tourner de manière occasionnelle ou régulière vers la transmission.

Ses principales activités sont les suivantes :

- Réalise des prestations scéniques, endosse son costume d'artiste et joue avec le public pour assurer la qualité des représentations.
- Réalise des arrangements sonores pour des enregistrements ou pour des prestations lors de spectacles vivants.
- Accompagne des artistes dans leurs projets de créations scéniques et musicales.
- Collabore avec les équipes techniques et les techniciens son et lumière pour sonoriser la scène dans le cadre des prestations scéniques.
- Assure la gestion de son activité professionnelle, du suivi de sa comptabilité à sa promotion.

Ses activités complémentaires sont les suivantes :

- Anime un groupe d'artistes, transmet ses connaissances.
- Compose des morceaux de musiques actuelles.

Le (la) titulaire est capable de :

- Se produire sur scène, participer au réglage de la sonorisation et des éclairages pour réaliser des prestations scéniques de musiques actuelles.
- Conduire des séances de travail avec des musiciens, interpréter et intégrer des attentes de chanteurs / d'interprètes en vue d'obtenir un rendu spécifique.
- Encadrer des musiciens dans le cadre de répétitions en vue d'enregistrement de morceaux ou de prestations scéniques.
- Composer une oeuvre de musiques actuelles et proposer des arrangements musicaux pour des morceaux de musiques actuelles.
- Assurer la gestion de sa carrière de musicien, structurer des actions de recherche d'opportunités et de projets musicaux, assurer sa propre promotion.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification travaillent principalement dans le secteur du spectacle vivant et, parfois, de l'animation.

Ce métier s'exerce dans des lieux tels que :

- Salles de spectacle, salle de concert, théâtre, scène de cabaret, scènes nationales, scènes conventionnées, festivals,...
- Studio de création, studios de répétitions, studio d'enregistrement, radio, plateau de télévision, ...
- Comités des fêtes, maisons de retraite, services Culture,
- Ecoles de musique, conservatoires, MJC, ...
- Chez des particuliers pour des occasions spécifiques : anniversaires, mariages,
 - Musicien instrumentiste
- Musicien chanteur
- Choriste
- Musicien soliste
- Musicien interprète des musiques actuelles
- Accompagnateur/accompagnatrice

- Instrumentiste (musique)
- Musicien de jazz
- Musicien de studio
- Musicien MAO
- Musicien enseignant
- Animateur musical

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification peut être globale ou partielle (par bloc de compétence décrit ci-dessous).
 Pour obtenir la totalité de la certification, le candidat doit se voir valider par le jury de délivrance du titre l'ensemble des blocs de compétences. Aucun bloc de compétence n'est optionnel.
 En cas de validation partielle par le jury de VAE, le candidat peut obtenir les compétences qui lui manquent en acquérant un bloc de compétences.
 Chaque bloc de compétence est certifié. Il donne lieu à une évaluation et à une validation.
 L'intitulé de la certification délivrée pour un bloc correspond à l'intitulé du bloc.

- Présentation d'un projet : présentation d'une composition musicale (de musiques actuelles) originale.
- Rapport d'expérience professionnelle : Présentation d'un enregistrement vidéo d'une prestation scénique en direct lors d'un concert.
- Mise en situation professionnelle : Enregistrement d'une reprise d'un morceau de musiques actuelles dans un studio.
- Mise en situation professionnelle : Contrôle des connaissances sur les conditions de réussite d'une activité professionnelle de musicien et sur les bonnes pratiques en termes de recherche de contrats et de projets musicaux.
- Mise en situation professionnelle : Construction et mise en oeuvre d'un programme d'enseignement et d'accompagnement d'un musicien en formation.

Chaque bloc de compétence doit faire l'objet d'attestation de capacités acquises dont l'ensemble permet l'obtention de la certification professionnelle

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29712 - Interprétation de reprises, recherche d'arrangements de titres et d'accompagnements et compositions de morceaux musicaux. | <p>Capacités attestées :</p> 1-1 - Interpréter des reprises de morceaux et de titres musicaux 1-2 - Rechercher des arrangements musicaux et d'effets sonores sur des reprises ou des créations 1-3 - Composer des morceaux originaux, d'ambiances sonores et de bandes son <p>Modalités d'évaluation :</p> - Pratique individuelle avec jury - Support sonore digital Une attestation de compétence sera délivrée par le certificateur. |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29712 - Réalisation de prestations scéniques et de prestations musicales live | <p>Capacités attestées :</p> 2-1 - Assurer la préparation technique et sonore de prestations musicales lors de concerts 2-2 - Encadrer des répétitions avec des groupes pour réaliser des versions live de morceaux 2-3 - Sélectionner des configurations scéniques (emplacements des instruments, paramétrages sons et lumières) 2-4 - Se mettre en scène en tant que personnage du concert (attitude, l'habillement, le maquillage) 2-5 - Réaliser des prestations scéniques, la direction de groupes et l'interaction avec le public <p>Modalités d'évaluation :</p> - Pratique collective avec jury - Support vidéo digital Une attestation de compétence sera délivrée par le certificateur. |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|---|
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29712 - Encadrement des musiciens de groupes lors de répétitions et d'enregistrements | <p>Capacités attestées :</p> <p>3-1 - Préparer des répétitions et des séances de travail et l'orientation de musiciens sur des types de jeu (sons, rythmes, etc.)</p> <p>3-2 - Gérer des relations avec l'artiste-interprète, l'écoute de ses attentes et la proposition d'arrangements sonores</p> <p>3-3 - Encadrer de groupes lors d'enregistrements studios</p> <p>3-4 - Assurer le retraitement numérique de sons, le mixage et le montage de pistes audio</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique collective avec jury - Support sonore digital <p>Une attestation de compétence sera délivrée par le certificateur.</p> |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29712 - Gestion de sa carrière de musicien, négociation de ses cachets et de ses contrats | <p>Capacités attestées :</p> <p>4-1 - Assurer la gestion comptable et administrative de son activité d'artiste-interprète</p> <p>4-2 - Négocier ses contrats, ses montants de cachet et ses conditions de participation à des projets (seul ou par le biais d'un agent)</p> <p>4-3 - Promouvoir son activité sur Internet, sur des réseaux sociaux et des réseaux d'artistes</p> <p>4-4 - Veiller, rechercher et cibler des projets musicaux, démarchages de groupes et de maison de production</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuves écrites de mise en situation <p>Une attestation de compétence sera délivrée par le certificateur.</p> |
| Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29712 - Développement et réalisation de prestations d'enseignement de pratiques musicales en musiques actuelles | <p>Capacités attestées :</p> <p>5-1 - Analyser le niveau de pratique musicale de l'élève au regard de son projet de formation</p> <p>5-2 - Construire une progression dans le cadre de prestations d'enseignement</p> <p>5-3 - Mettre en oeuvre des techniques d'enseignement de pratiques musicales instrumentales</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuves écrites et pratiques de mise en situation <p>Une attestation de compétence sera délivrée par le certificateur.</p> |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | <p>Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité.</p> <p>Il est composé de 5 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement <p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur du CFPM (qui ne prend pas part aux délibérations) <p>à parité employeurs et salariés</p> |
| En contrat d'apprentissage | X | |

| | | |
|---|---|--|
| Après un parcours de formation continue | X | Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de 5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement + - Le Directeur du CFPM (qui ne prend pas part aux délibérations) à parité employeurs et salariés |
| En contrat de professionnalisation | X | Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de 5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement + - Le Directeur du CFPM (qui ne prend pas part aux délibérations) à parité employeurs et salariés |
| Par candidature individuelle | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2015 | X | Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de 5 personnes : - 1 président professionnel extérieur à l'établissement - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement + - Le Directeur du CFPM (qui ne prend pas part aux délibérations) à parité employeurs et salariés |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 8 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Musicien indépendant des musiques actuelles" avec effet au 30 juin 2013, jusqu'au 8 février 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 à 40 titres délivrés annuellement

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centre de formation professionnelle de la musique - CFPM : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Villeurbanne]
CFPM

425 Cours Emile Zola

69100 Villeurbanne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPM de PARIS - 25 avenue Corentin Cariou 75019 Paris
CFPM de LYON - 425 Cours Emile Zola 69100 Villeurbanne
CFPM de TOULOUSE - 6 Chemin de Nicol 31200 Toulouse
CFPM de MONTPELLIER - Rue Hélène Boucher Parc de la Lauze 34430 Saint Jean de Vedas
CFPM de MARSEILLE - 1, rue de Cadolive Studio Décanis 13004 Marseille
CFPM de BORDEAUX - rue des Terres Neuves Bat 16 33130 Bègles
CFPM de STRASBOURG - 3 Rue de Guebwiller 67100 Strasbourg
CFPM de ROUEN - 6 bis rue Edouard Adam 76000 Rouen
CFPM de NANTES - 199 route de Clisson 44230 St Sébastien sur Loire
CFPM de RENNES - 19 Rue du Noyer 35000 Rennes

Historique de la certification :

Certification suivante : Musicien des musiques actuelles